

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRÊTÉS DU MAIRE**

74240

Le Maire de la Commune de GAILLARD,

OBJET

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122.18, L2132-1, L2122-22 et L2122-23 ;

Vu l'élection le 21 mars 2026 de Monsieur Jean-Paul BOSLAND en qualité de Premier Adjoint,

N°2026R85

ARRÊTE

DELEGATION DU MAIRE

à

**Monsieur
Jean-Paul BOSLAND
Premier Adjoint**

ARTICLE 1 : Délégation de fonction est donnée à Monsieur Jean-Paul BOSLAND, en tant que Premier Adjoint, pour accomplir tous les actes relatifs aux missions et domaines de compétences suivants :

- **Ressources humaines** et dialogue social (réfèrent CNAS et suivi des visites de l'ACFI placé auprès du CDG74).
- **Prévention des risques** (établissement, évaluation régulière et révision du plan communal de sauvegarde, représentant de la ville de Gaillard à Annemasse Agglo pour la mise en œuvre du plan intercommunal de sauvegarde, réfèrent commission de sécurité ERP).
- **Chargé du protocole.**
- Exercer **les fonctions d'ordonnateur** et signer toutes pièces comptables.
- Signer les convocations, ordres du jour, notes de synthèse explicatives, délibérations et comptes rendus du **conseil municipal**, arrêtés municipaux.
- Signer tous certificats ou attestations demandés par les administrés.

ARTICLE 2 : Subdélégation est donnée à Monsieur Jean-Paul BOSLAND pour l'intégralité des délégations attribuées au Maire, en vertu de la délibération n°2026-40 du 21 mars 2026.

ARTICLE 3 : Représenter le Maire, en son absence, dans les différentes instances pour lesquelles délégation lui a été donnée.

ARTICLE 4 : La délégation accordée dans ces domaines, entraîne délégation de signature. La signature sera assortie de la mention :

*Pour le Maire et par délégation
Jean-Paul BOSLAND, 1^{er} Adjoint*

ARTICLE 5 : Spécimen de signature



ARTICLE 7 : Le Maire, la Directrice Générale des Services, Monsieur Jean-Paul BOSLAND sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 8 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à M. le Sous-Préfet de Saint-Julien-en-Genevois, pour visa et contrôle de légalité.

FAIT à GAILLARD, le 23 mars 2026

Le Maire,
Antoine BLOUIN



Notification à l'intéressé le : 23 mars 2026.
Signature :

BSL

Arrêté devenu exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en sous-préfecture le : 23/3/26

- de sa mise en ligne le : 23/3/26

- de sa notification le : 23/3/26